DECLARATION LIMINAIRE DE LA FNECFP-FO AU CAAS DECEMBRE 2016

Madame la Rectrice,
monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,

L'Action sociale : un parent pauvre pour l'Education Nationale ; un de plus !

La Fnec-fp FO réaffirme son attachement à l'action sociale interministérielle définie dans la loi 83-634 qui permet à chaque agent de la Fonction Publique d'accéder à un socle commun de prestations quelle que soit sa situation professionnelle ou géographique. Pour autant, nous constatons de très fortes disparités dans notre propre action sociale ministérielle avec :

- La mise en place d'un coefficient familial (QF) propre à chaque académie. L'Action Sociale dans notre académie laisse ainsi de côté un très grand nombre d'agents. La Fnec-fp FO a fait le calcul : un couple de professeurs des écoles avec 2 enfants n'aurait plus droit aux prestations dès le dépassement du 4e échelon !

- Un budget propre à chaque académie : La Fnec-fp FO demande une clarification sur la façon dont sont décidés les budgets dans les académies : Midi-Pyrénées décroche le plus faible budget de métropole, avec seulement 15,84 euros par agent contre 41, 26 /agent euros à Dijon par exemple !

- Un budget largement inférieur aux autres ministères : près de 1000 euros /agent dans le Ministère des finances ! Une moyenne de 430 euros/agent pour les autres.

La Fnec-fp FO demande :

- L'alignement des budgets académiques dont celui de Toulouse sur le plus favorable puis un abondement rapide des budgets par agent de l'Education Nationale pour atteindre un niveau identique aux autres ministères.
- Un calcul garantissant la même somme par agent : les enseignants perçoivent un salaire calculé sur une grille nationale, l'Action Sociale doit faire de même ! L' Action Sociale n'est pas une aumône réservée aux « plus pauvres ». Elle doit permettre une VRAIE prestation pour tous ! Elle est ainsi favorable à l'abandon du QF qui prive bon nombre des agents de l'Education Nationale du bénéficie des PIM et ASIA les intéressant.

A l'heure actuelle, cette Action Sociale risque fort d'être prise d'assaut, car les agents subissent une diminution constante de leur traitement net dont les pertes s'élèvent à 9,5 points depuis 2010.
FO refuse de même la pseudo revalorisation « PPCR » (+ 0,84% en 29 ans de carrière) qui consacre le gel du point d'indice, la non-indexation du salaire sur les prix, prévoit l'allongement du déroulement de carrière particulièrement dans ses débuts et divise les personnels.
FO revendique + 8% d'augmentation du point d'indice et + 50 points pour tous.
FO rappelle qu'elle a voté contre le projet d'évaluation. Il soumet les enseignants à l'arbitraire, à 4 reprises, pour de leur déroulement de carrière. Il remet en cause la liberté pédagogique, les place sous la dépendance des groupes de pression et des élus locaux au mépris des droits statutaires, des

savoirs et de l'école républicaine.

Action sociale et aides pour enfant handicapé :

La Fnec-fp FO constate une hausse importante des demandes d'aides pour l'AEH et donc un dépassement prévu du budget alloué de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le budget initial est de 410 000 euros. Il reste au 26/09/16 12 811,79 euros pour des dépenses estimées à 74 678, 30 euros.

La Fnec-fp FO demande que le budget AS soit allongé en conséquence.
La Fnec-fp FO demande que le budget « aide handicap » soit dissocié du budget AS afin que celui-ci n'ampute pas celui de l'AS.

Crédits non consommés et crédits mal consommés :

La Fnec-fp FO condamne la LOLF. Elle condamne l'utilisation des crédits initialement destinés à l'AS vers d'autres missions (remboursement de frais de déplacement, expertises médicales...).
Elle demande l'abandon de ces détournements.
Elle demande à connaître l'utilisation faite des crédits non consommés.

La Fnec-fp FO dénonce le fait que les fonds de l'Action Sociale sont parfois utilisés pour pallier aux carences de l'administration :

- secours d'urgence suite à la réduction du capital-décès
- secours d'urgence pour des retards de salaire
- secours d'urgence pour des reprises de trop perçus sans échelonnement et au seul motif qu'ils ne sont pas prélevés par le service qui les a versés
- secours d'urgence pour indemniser des agents placés en difficulté du fait de décisions de l'administration
- secours d'urgence pour palier à l'indigence des salaires des emplois précaires (contractuels)

Avance par la MGEN du paiement de secours en période de clôture comptable :

Les budgets secours étant ce qu'ils sont, ceux-ci sont souvent épuisés avant la clôture budgétaire de novembre. Pour rendre possible la tenue de CDAS entre novembre et janvier, la MGEN prend le relais et procède déjà à des avances sur le budget de l'année 2017 pour les secours. On comprend facilement le danger à fonctionner comme cela :

- le budget 2017 sera épuisé encore plus tôt dans l'année, la MGEN étant bien sûr remboursée pour ces « avances ».
- le financement de l'Action Sociale de l'Education Nationale par les cotisations des adhérents MGEN ne peut pas être un fonctionnement encouragé : c'est à l'Education Nationale de financer son Action Sociale jusqu'au bout ….

Le Fnec-fp FO exige donc que le budget Secours et prêts soit pour l'année 2017 à la hauteur des besoins.

Accès à l'AS ; pour le droit à l'information :

La Fnec-fp FO revendique :

- l'accès à l'information sociale annuelle de chaque retraité de ses droits en matière d'action

sociale.

- L'accès à l'information sociale de chaque agent entrant en fonction dans l'académie, quelle qu'en soit la date. Ne pas oublier les derniers inéat/exéat.
- L'accès à l'information sociale pour les agents de l'enseignement privé (on constate en effet une sous-consommation des crédits)
- l'accès à l'information sur les SRIAS et une aide à l'orientation par les services sociaux du personnel. Pour ce faire la Fnec-fp FO revendique la création immédiate des postes (personnels ?) de services correspondants.

Anonymat des dossiers :

La Fnec-fp FO reste opposée à l'anonymat systématique des dossiers de secours et demande que les assistantes sociales présentent à la commission le motif de la demande d'anonymat.
FO considère que l'administration exerce une suspicion non justifiée sur les représentants des personnels qui sont parfaitement conscients de leur devoir de réserve concernant l'identité des agents demandeurs. Nous demandons donc à recevoir les documents préparatoires et à connaître l'identité des agents de manière à pouvoir exercer notre rôle de délégué du personnel correctement.
FO n'accepte pas que les CDAS se permettent de conditionner l'obtention d' une aide à ce suivi. Il s'agit d'une remise en cause de l'intégrité de l'agent.

.

Restauration :

La Fnecfp fo revendique que chaque agent puisse bénéficier quotidiennement d'un repas de qualité à un tarif accessible. En effet, la restauration contribue pleinement à l'amélioration des conditions de travail des agents, elle participe à leur équilibre physique et à leur santé.
La Fnec-fp FO demande donc que des conventions soient passées entre les rectorats et les communes et les conseils départementaux et régionaux, mais aussi avec un maximum de restaurants (restaurants administratifs et inter administratifs, privés) afin que tous les agents bénéficient effectivement de la PIM restauration.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé la liste des établissements conventionnés dans l'académie ainsi que la liste des agents éligibles (en dessous de l'indice majoré 466) pour croiser les données et permettre une application concrète de cette PIM.

La Fnec fp FO demande en attendant ces mesures que le « Titre restaurant » soit mis en place pour tous les agents qui n'ont pas la possibilité d'accéder à une restauration de qualité de proximité. De même, il est demandé que la TVA pour la restauration collective soit ramenée à 5,5%

Logement :

La Fnec-fp FO exige l'application totale du 5,5% logement et son affectation à la fonction publique de l'Etat en tenant compte des spécificités professionnelles et de la localisation des agents dans les services.
Nous exigeons la transparence et l'égalité de traitement : que les éléments de barème soient transmis en CAAS et qu'un état des logements disponibles soit fourni régulièrement.

En conclusion la Fnec-fp FO rappelle encore et toujours que l'AS est un droit !

La Fnec-fp FO demande l'alignement des budgets académiques dont celui de Toulouse sur le plus favorable ainsi qu' un calcul garantissant la même somme

par agent : les enseignants perçoivent un salaire calculé sur une grille nationale, l'Action Sociale doit faire de même !

L' Action Sociale n'est pas une aumône réservée aux « plus pauvres ». Elle doit permettre une VRAIE prestation pour tous !

FNEC FP

FO

la force syndicale